

Bonus, retraite et pouvoir d'achat : les annonces de la Direction

DES
SALARIÉS
PLUS FORTS
DEMAIN

—
GROUPE
SAFRAN

Lors de la réunion du 14 octobre, la Direction a présenté aux organisations syndicales trois sujets majeurs concernant les cadres et les non-cadres.

Bonus F11-F12

La Direction attribue un bonus aux cadres F11 et F12, à hauteur de 3 % pour chaque niveau.
La mise en œuvre sera progressive :

F12

Exercice 2027
Paiement en 2028
Effectif concerné :
environ 8 000 salariés

F11

Exercice 2028
Paiement en 2029
Effectif concerné :
environ 6 000 salariés

Retraite supplémentaire (PERO)

Le PERO (Plan d'Epargne Retraite Obligatoire) est un dispositif permettant de constituer une épargne destinée à compléter les revenus à la retraite.

La Direction propose de l'étendre aux non-cadres, avec des cotisations annoncées de **1,5 %** sur la tranche 1 à **partir de juillet 2027** et de **4 %** sur la tranche 2 à l'horizon 2028.

Tranche 1
1,5 % à partir de juillet 2027
Effectif concerné :
environ 24 000 salariés

Tranche 2
4 % à l'horizon 2028
Effectif concerné :
environ 2 000 salariés

Simulations présentées à titre illustratif :

Profil	Âge	Rémunération annuelle	Capital estimé à la retraite
Salarié B3	25 ans	30 000€	70 000 € (avec une hypothèse moyenne de revalorisation salariale de 3 %)
Salarié D7	40 ans	40 000€	33 000€
Salarié non-Cadre	50 ans	Rémunéré au plafond	18 000€

Prime carburant

L'objectif annoncé est d'apporter une réponse à la hausse des prix du carburant.
Le dispositif gouvernemental prévoit une exonération sociale et fiscale supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2026.

Les critères concernent les salariés :

- dont le lieu de travail est difficilement accessible en transports en commun,
- ayant des horaires incompatibles avec ces transports,
- contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer entre plusieurs sites.

Les salariés bénéficiant déjà d'un transport gratuit organisé par l'employeur ne seraient pas concernés par ce dispositif.

Application : sur la paie de décembre 2026.

Négociations dans les sociétés prévues à partir de Novembre.



Calendrier salarial 2027

Les éléments communiqués évoquent à titre indicatif :



NAO avec effet rétroactif à janvier 2027

Augmentations générales possibles entre février et mars

Augmentations individuelles en mai



Des avancées portées de longue date par la CFE-CGC

La CFE-CGC revendique auprès de la Direction, depuis plusieurs années, des demandes visant à :

- **améliorer le pouvoir d'achat des salariés ;**
- **étendre les dispositifs de reconnaissance des bonus à l'ensemble des cadres**
- **renforcer la préparation à la retraite "PERO"** pour l'ensemble des catégories professionnelles.

Les mesures présentées par la Direction répondent en partie à ces revendications historiques. La CFE-CGC se félicite donc de voir ces sujets désormais pris en compte et mis sur la table des discussions. Elles constituent une première étape positive qui devra maintenant se concrétiser dans des dispositifs clairs, équitables et applicables à tous.

La CFE-CGC suivra de près les conditions d'éligibilité, le calendrier, les modalités de financement et l'équité entre les différentes catégories de salariés.

Nous continuerons à vous informer au fur et à mesure de l'avancement des négociations et des arbitrages de la Direction.

Position CFE-CGC